

Convocation de Benalla : les propos de Nicole Belloubet agacent



Les commentaires de la Garde des Sceaux sont vus comme malvenus et pourraient constituer une interférence avec le processus judiciaire et législatif, selon l'opposition.

Interrogée par LCP sur l'affaire Benalla alors que ce dernier refusait de se rendre devant le Sénat pour être interrogé par la commission d'enquête (il a accepté de se rendre à la convocation qui lui demandait de se présenter jeudi) la ministre de la Justice a donné quelques éléments de réponse au journaliste qui l'interrogeait. Elle a considéré que si Alexandre Benalla n'avait pas accepté de se rendre à la convocation parce qu'"il ne peut pas y avoir d'interférences entre la commission d'enquête et l'information judiciaire". Une façon de dire que c'est l'enquête menée par la justice qui empêche l'ancien garde du corps d'Emmanuel Macron de s'y rendre.

Mais les critiques n'ont pas tardé : elle est accusée d'interférer avec la commission par cette déclaration par la sénatrice Esther Benbassa mais aussi par le syndicat de la magistrature, pour qui "en donnant l'impression de vouloir protéger l'institution judiciaire, Nicole Belloubet intervient sur une procédure en cours". Deuxièmement l'excuse ne vaut, puisque la loi autorise une commission d'enquête à auditionner une personne mise en examen. Autre problème, le refus de Benalla est illégal, et ce même si ses déclarations faisait états de "menaces". Un non présentation à une convocation devant une commission de chambre est passible de 7500 euros d'amende et deux ans de prison. De plus Alexandre Benalla aurait tout à fait le droit de ne pas répondre aux questions des sénateurs si ces questions concernent l'instruction.